

Règlement

Art. 1 - Organisateur

Mairie d'Éragny-sur-Oise

Art. 2 - Inscription

Le bulletin d'engagement doit être envoyé par courrier, accompagné d'un chèque de 9 € pour la course de 5,8 km et de 11 € pour celle de 10 km à l'ordre du Trésor public ou remis directement à l'adresse suivante : Mairie d'Éragny Place Louis Don Marino 95610 Éragny-sur-Oise
Ou sur le site Internet oxybol.fr
Ou par courrier en téléchargeant le bulletin d'inscription sur eragny.fr.

Art. 3 - Parcours

Courses de 5,8 et 10 km et courses enfants.
Départ et arrivée au gymnase de la Butte, 85 rue de Pierrelaye 95610, Éragny-sur-Oise.
Les parcours traverseront la ville en empruntant des revêtements variés.

Art. 4 - Horaires et dates

Samedi 7 octobre 2023
Courses des 5,8 km et 10 km : départ 15h15

Art. 5 - Départ et arrivée

Courses de 5,8 km et 10 km
Départ et arrivée au gymnase de la Butte, 85 rue de Pierrelaye 95610 Éragny-sur-Oise
Cross enfant : départ et arrivée du gymnase de la Butte.

- **14 heures** Cross enfants de 2012 à 2013 de 1,2 km (non classé)
- **14 h 15** Cross enfants de 2010-2011 de 2,4 km (non classé)
- **14 h 30** Cross enfant de 2008 à 2009 de 3 km (non classé)
- **15 h 15** Courses 5,8 km et 10 km (cadets, juniors et catégories adultes) Certificat médical obligatoire.

Art. 6 - Ravitaillement et logistique

Un ravitaillement est proposé au 5^{ème} kilomètre et à l'arrivée.

Art. 7 - Service médical

Il est assuré par Protection Civile 95.

Art. 8 - Sécurité

Elle est assurée par la Police municipale, Protection Civile 95, des signaleurs à tous les carrefours.

Art. 9 - Responsabilité

L'organisateur se dégage de toute responsabilité pour les coureurs qui prendraient le départ sans dossard.
L'utilisation par les participants de tout appareil permettant d'écouter de la musique (ex : lecteur mp3, téléphone portable...) est tolérée mais sous la responsabilité exclusive de chacun des coureurs.

Art. 10 - Récompenses

- Récompense aux 3 premiers par catégories et par sexe pour les courses.
- Récompense pour tous les participants aux cross enfants.

Art. 11 - Classements

Affichage des résultats au fur et à mesure de la saisie informatique à la mairie.
Les classements seront consultables sur le site du chronométrateur (oxybol.fr).

Art. 12 - Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur est couvert par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Si l'épreuve devait être annulée en cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être effectué.
Accidents ou vols : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.

Art. 13 - Licence et certificat médical

Conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, l'épreuve Éragny Tour est subordonnée à la possession d'une licence (FFA, FSGT, Ufolep, FSCF) portant la mention athlétisme.

ou

Pour les non-licenciés, la présentation d'un certificat médical portant la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou pratique de sport en compétition ou athlétisme en compétition datant de moins d'un an. Cette pièce sera conservée par l'organisation. Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ne sera pas prise en considération.

Art. 14 - Informatique et liberté

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par cet intermédiaire vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit d'écrire à l'organisateur en indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre n° de dossard.

Art. 15 - Droit à l'image

J'autorise expressément les organisateurs de l'épreuve, ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles (sur lesquelles je pourrais apparaître) prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve Éragny Tour, sur tous les supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



ÉRAGNY TOUR 7^E

**SAMEDI
7 OCTOBRE 2023
À PARTIR DE 14 HEURES**

**DÉPART ET ARRIVÉE
AU GYMNASSE DE LA BUTTE
COURSES 5,8 KM ET 10 KM**

**Inscriptions sur oxybol.fr
ou par courrier (bulletin
d'inscription sur eragny.fr)**

**5,8 Km : 9 €
10 Km : 11 €**

Contact : bdepelchin@eragny.fr



Programme

- **À partir de midi**
Remise des dossards
- **14 heures (Poussins)**
Cross pour enfants nés de 2012 à 2013 de 1,2 km (non classé)
- **14 h 15 (Benjamins)**
Cross pour enfants nés de 2010 à 2011 de 2,4 km (non classé)
- **14 h 30 (Minimes)**
Cross pour enfants nés de 2008 à 2009 de 3 km (non classé)
- **15 h 15**
Courses de 5,8 et 10 km
cadets, juniors et catégories adultes

Catégories (Selon les années de naissance)

- Minimes 14 / 15 ans
- Cadets 16 / 17 ans
- Juniors 18 / 19 ans
- Espoirs, seniors et vétérants À partir de 20 ans

En soutien à l'association

Laurette
Fugain

Contre les leucémies, soutenons la vie

Participer à Éragny Tour
contribue à soutenir
l'action de l'association
Laurette Fuguain.

Départ et arrivée des courses

Gymnase de la Butte
85 rue de Pierrelaye
95610 Éragny-sur-Oise

Parcours

Traversée de la ville en empruntant
des revêtements variés.



Bulletin d'inscription individuel

Nom :

Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse mail : Téléphone :

Sexe : Homme Femme

Course choisie : 5,8 km 10 km Cross enfants

Taille Tee-shirt : S M L XL

Club :

Numéro de licence et fédération :

Non licencié

J'atteste avoir pris connaissance du règlement de la course

Signature :

(pour les mineurs, signature des parents)

« lu et approuvé »

Non-licencié

> **Fournir le certificat médical**
Obligatoire

Attention : conformément à la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, aucun dossard ne pourra être délivré sans justificatif auprès d'une fédération sportive ou pour les non-licenciés sans la production d'un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou la pratique de sport en compétition ou à la pratique de l'athlétisme en compétition.

Important : *certificat médical à envoyer avec l'inscription*

Inscriptions

Gratuite pour les cross enfants
Sur Internet www.oxybol.fr

Le bulletin d'inscription est à envoyer par courrier **avant le 5 octobre** accompagné du règlement libellé au «Trésor public» (un chèque de 9 € pour le 5,8 km et 11 € pour le 10 km), à l'adresse suivante :

Mairie d'Éragny-sur-Oise
Hôtel de Ville - Place Louis Don Marino
95610 Éragny-sur-Oise